



Protection contre la varicelle

Qu'est-ce que la varicelle?

La varicelle est une maladie qui touche souvent les enfants et qui entraîne l'apparition d'une éruption cutanée ou de vésicules accompagnées de démangeaisons. L'éruption cutanée dure quelques jours et disparaît généralement sans traitement. Certaines personnes présentent des symptômes plus graves et doivent parfois être hospitalisées.

Le vaccin contre la varicelle est utilisé depuis de nombreuses années partout dans le monde et depuis 1998 au Canada. Environ 3 enfants sur 20 peuvent contracter la varicelle même après avoir reçu le vaccin. Les enfants présentent alors des symptômes beaucoup moins graves que s'ils n'avaient pas été vaccinés.

Qui devrait recevoir le vaccin contre la varicelle?

À Terre-Neuve-et-Labrador, le vaccin contre la varicelle est fourni gratuitement dans le cadre du programme de vaccination systématique à tous les enfants de 12 mois. Le vaccin est administré dans le bras; il s'agit habituellement du vaccin RROV (contre la rougeole, la rubéole, les oreillons et la varicelle). Ce vaccin est administré en même temps que d'autres vaccins administrés systématiquement aux enfants.

Le vaccin contre la varicelle cause-t-il des effets secondaires?

Les réactions courantes peuvent comprendre une douleur au bras (rougeur, sensibilité ou enflure) pendant un ou deux jours. Une légère fièvre ou une éruption cutanée (parfois semblable à la varicelle) peut survenir une ou deux semaines après l'administration du vaccin.

À qui le vaccin ne devrait-il pas être administré?

Informez l'infirmière communautaire ou de la santé publique ou votre médecin si votre enfant :

- est atteint d'une maladie quelconque;
- présente des allergies;
- a reçu d'autres vaccins au cours du dernier mois.

DC-300-13

Janvier 2013

Pour obtenir des renseignements ou des services supplémentaires, communiquez avec votre régie régionale de la santé dont le numéro apparaît dans les pages blanches de votre annuaire téléphonique.